

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. HUSSAIN JAWAD TORTURÉ ET CONTRAINT À « AVOUER »

**Hussain Jawad a été déféré au parquet le 21 février, après avoir passé six jours à la Direction des enquêtes criminelles, où il aurait – selon ses dires – subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements. On l'a contraint à « avouer » des faits qu'il a niés depuis lors.**

**Hussain Jawad** a été déféré au parquet le 21 février pour interrogatoire, après avoir passé six jours à la Direction des enquêtes criminelles. Il a été inculpé de « collecte d'argent en faveur de groupes terroristes », de « soutien et financement de groupes terroristes » et de « collecte d'argent sans autorisation » en vertu de l'article 14 de la Loi n° 21 relative à la collecte de fonds dans l'intérêt public. Il a « avoué » toutes ces charges devant le parquet avant d'être transféré à la prison de Dry Dock, dans le nord-est de la capitale, Manama. Il encourt la réclusion à perpétuité.

Lorsqu'il a pu téléphoner à son épouse le lendemain, il lui a expliqué que, pendant son interrogatoire à la Direction des enquêtes criminelles, on lui avait asséné des coups de pied et de poing sur tout le corps, et on l'avait enfermé dans une cellule extrêmement froide et exiguë, empêché de se rendre aux toilettes et privé de sommeil. Il a été victime d'une agression sexuelle alors qu'il avait les yeux bandés. On lui a ordonné de mémoriser ses « aveux » et on l'a menacé de le torturer encore s'il les modifiait.

Il a été de nouveau déféré au parquet le 23 février : il a signalé qu'il avait été torturé, a nié toutes les charges retenues contre lui et a déclaré qu'on l'avait forcé à « avouer ». Le parquet a ordonné un examen médical et une évaluation psychiatrique. Hussain Jawad avait été arrêté le 16 février, déféré au parquet deux jours plus tard et interrogé au sujet des charges de « rassemblement illégal », « émeutes » et « jet de cocktails Molotov ». Il a nié toutes les charges et le parquet a ordonné sa remise en liberté. En outre, il a déclaré avoir été victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements. Au lieu d'être libéré, il a été reconduit à la Direction des enquêtes criminelles, où il aurait de nouveau subi des actes de torture.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités bahreïnites à diligenter sans délai une enquête indépendante et minutieuse sur les actes de torture que Hussain Jawad aurait subis, à en rendre les conclusions publiques et à traduire en justice les responsables présumés des faits en question ;
- exhortez-les à prendre les mesures nécessaires pour que cet homme ne soit plus soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements et ne soit pas victime de représailles ;
- appelez-les à relâcher cet homme immédiatement et sans condition, s'il n'est détenu que pour avoir défendu les droits humains.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 AVRIL 2015 À :**

#### Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa  
Office of His Majesty the King  
P.O. Box 555  
Rifa'a Palace, al-Manama  
Bahreïn  
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire  
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

#### Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Interior, P.O. Box 13, al-  
Manama  
Bahreïn  
Fax : +973 1723 2661  
Courriel : via le site  
[www.interior.gov.bh/contact\\_en.aspx](http://www.interior.gov.bh/contact_en.aspx)  
Twitter : @moi\_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

#### **Copies à :**

#### Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa  
Ministry of Justice and Islamic Affairs  
P. O. Box 450, al-Manama  
Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : via le site  
<http://www.moj.gov.bh/en/>  
Twitter : @Khaled\_Bin\_Ali

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 34/15. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/documents/MDE11/0009/2015/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/MDE11/0009/2015/fr/).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **BAHREÏN. HUSSAIN JAWAD TORTURÉ ET CONTRAINT À « AVOUER »**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

Le 16 février 2015 vers 1 h 30, Hussain Jawad, président de l'Organisation européenne-bahreïnite pour les droits humains, a été arrêté par des agents de police cagoulés et en civil. Ceux-ci ont fouillé son domicile avant de l'emmener à la Direction des enquêtes criminelles. Ils ne l'ont pas informé des motifs de son arrestation. Environ 10 heures après son arrestation, Hussain Jawad a appelé sa femme et lui a dit qu'il allait bien. Elle lui a demandé si les policiers lui avaient fait du mal, ce à quoi il a répondu « oui », et la communication a été interrompue.

Hussain Jawad avait déjà été arrêté en 2013, après avoir prononcé un discours lors d'un rassemblement de protestation. Il avait alors été accusé d'avoir « critiqué les institutions gouvernementales », « insulté le drapeau et le symbole du pays », « essayé de troubler l'ordre public » et participé à un « rassemblement illégal ». Le procès pour ces charges est en cours et la prochaine audience est prévue pour le 25 février.

Nom : Hussain Jawad

Homme

Action complémentaire sur l'AU 34/15, MDE 11/1066/2015, 24 février 2015